

SYNDICAT MIXTE OUVERT MÉTROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 8 NOVEMBRE 2014

Séance présidée par M. Joseph GAILLARD (doyen d'âge)

Date de la convocation : le 31 octobre 2014

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE OUVERT

Conseillers en exercice :	31
Conseillers présents :	26
Conseillers représentés :	3
Total votants :	29

DÉLIBÉRATION N°20141108_02

Rapporteur : M. Joseph GAILLARD Président, Doyen d'âge de l'Assemblée

Le Conseil Métropolitain s'est réuni le 8 novembre 2014 à 11 H 00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Dominique ADENOT, Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Claude PRACROS, Hervé PRONONCE, François RAGE, Pierre RIOL, Bertrand BARRAUD, Florence DUBESSY, Bernard FERRIERE, Christian ARVEUF, Gilles VOLDOIRE, Bertrand HANOTEAU, Pierre PECOUL, Thierry ROUX, Abdelhraman MEFTAH, Claude NOWOTNY, Claude MALHURET, Jean-Sébastien LALOY, Gabriel MAQUIN, Joseph GAILLARD, Patrick MONTAGNER, Frédéric BONNICHON, Nicolas WEINMEISTER, Bernard SCHOUMACHER.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre BRENAS pouvoir à M. Frédéric BONNICHON,
Roger GARDES pouvoir à M. Olivier BIANCHI,
Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à M. Claude MALHURET.

Étaient excusés :

Bertrand PASCIUTO, Marc REGNOUX

Monsieur Joseph GAILLARD, doyen d'âge, assure la Présidence de l'assemblée, et a constaté que la condition de quorum, fixée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le président du syndicat mixte est élu par le comité syndical » ;

Vu l'article 8 « Composition du Bureau » des statuts du syndicat : *Le Conseil métropolitain, nouvellement installé selon les modalités définies à l'article 6, élit son Bureau composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'autres membres, conformément aux dispositions des articles L 5211-10 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Les conseillers métropolitains ont ensuite été invités à procéder à l'élection du Président.

Cette élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Les candidats aux fonctions de Président ont ensuite été invités à se faire connaître.

Le seul candidat à se présenter à la Présidence du syndicat a été :

- Claude MALHURET

Le bureau de vote est composé de 2 assesseurs :

- M. Jean-Sébastien LALOY (Vichy Val d'Allier)
- Nicolas WEINMEISTER (Volvic Sources et Volcans)

Chaque conseiller métropolitain, à l'appel de son nom a fait constater qu'il était porteur d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni et l'a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Résultat du scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Blancs :	4
Nuls :	0
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13
Nombre de voix obtenues	M. MALHURET : 25

M. **MALHURET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président du Syndicat Mixte Ouvert « Métropole Clermont Vichy Auvergne ».

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

15 JAN. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE OUVERT MÉTROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 8 NOVEMBRE 2014

Séance présidée par M. Dominique ADENOT

Date de la convocation : le 31 octobre 2014

INSTALLATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT

Conseillers en exercice :	31
Conseillers présents :	26
Conseillers représentés :	3
Total votants :	29

DÉLIBÉRATION N°20141108_01

Rapporteur : M. Dominique ADENOT, Président sortant

Le Conseil Métropolitain s'est réuni le 8 novembre 2014 à 11 H 00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Dominique ADENOT, Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Claude PRACROS, Hervé PRONONCE, François RAGE, Pierre RIOL, Bertrand BARRAUD, Florence DUBESSY, Bernard FERRIERE, Christian ARVEUF, Gilles VOLDOIRE, Bertrand HANOTEAU, Pierre PECOUL, Thierry ROUX, Abdelhraman MEFTAH, Claude NOWOTNY, Claude MALHURET, Jean-Sébastien LALOY, Gabriel MAQUIN, Joseph GAILLARD, Patrick MONTAGNER, Frédéric BONNICHON, Nicolas WEINMEISTER, Bernard SCHOUMACHER.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre BRENAS pouvoir à M. Frédéric BONNICHON,
Roger GARDES pouvoir à M. Olivier BIANCHI,
Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à M. Claude MALHURET.

Étaient excusés :

Bertrand PASCIUTO, Marc REGNOUX

En application de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2013, par lequel Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme, a créé le Syndicat mixte dénommé « Métropole Clermont Vichy Auvergne », entre d'une part les Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants : la communauté d'agglomération « Clermont Communauté », la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier », la communauté de communes « Issoire-Communauté », la communauté de communes « Limagne Bords d'Allier », la communauté de communes « Limagne d'Ennezat », la communauté de communes « Mur es Allier », la communauté de communes « Nord Limagne », la communauté de communes « Riom-Communauté », la communauté de communes « Thiers-Communauté » et la communauté de communes « Volvic Sources et Volcans », et d'autre part la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Auvergne.

Conformément à l'article 6 des statuts du syndicat « Composition du Conseil Métropolitain » et suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires des 23 et 30 mars 2014, les assemblées délibérant des EPCI membres du syndicat ont désigné leurs délégués au Conseil Métropolitain, à savoir :

Pour **Clermont Communauté**, 12 délégués titulaires (délibération du 16 mai 2014) :

- M. Olivier BIANCHI
- M. Dominique ADENOT
- M. François RAGE
- M. Roger GARDES
- M. Bertrand PASCIUTO
- M. Nicolas BONNET
- M. Cyril CINEUX
- M. Louis GISCARD D'ESTAING
- M. Hervé PRONONCE
- Mme Claude PRACROS
- M. Jean-Pierre BRENAS
- M. Pierre RIOL

Pour **Vichy Val d'Allier**, 5 délégués titulaires (délibération du 22 mai 2014) :

- M. Claude MALHURET
- M. Jean-Sébastien LALOY
- M. Gabriel MAQUIN
- M. Joseph GAILLARD
- M. Patrick MONTAGNER

Pour **Issoire-Communauté**, 2 délégués titulaires (délibération du 13 mai 2014) :

- M. Bertrand BARRAUD
- Mme Florence DUBESSY

Pour **Limagne Bords d'Allier**, 1 délégué titulaire et 1 suppléant (délibération du 30 avril 2014) :

- M. Bernard FERRIERE - délégué titulaire
- M. Dominique BUSSON - délégué suppléant

Pour **Limagne d'Ennezat**, 1 délégué titulaire et 1 suppléant (délibération du 14 mai 2014) :

- M. Christian ARVEUF - délégué titulaire
- M. Alain DÉAT - délégué suppléant

Pour **Mur-ès-Allier**, 1 délégué titulaire et 1 suppléant (délibération du 7 avril 2014) :

- M. Gilles VOLDOIRE - délégué titulaire
- M. Pascal BOITEL - délégué suppléant

Pour **Nord Limagne**, 1 délégué titulaire et 1 suppléant (délibération du 14 mai 2014) :

- M. Bertrand HANOTEAU - délégué titulaire
- M. Pierre LYAN - délégué suppléant

Pour **Riom-Communauté**, 3 délégués titulaires (délibération du 20 mai 2014) :

- M. Pierre PÉCOUL
- M. Thierry ROUX
- M. Marc RÉGNOUX

Pour **Thiers-Communauté**, 2 délégués titulaires (délibération du 15 mai 2014) :

- M. Abdelhraman MEFTAH
- M. Claude NOWOTNY

Pour **Volvic Sources et Volcans**, 2 délégués titulaires (délibération du 30 juin 2014) :

- M. Frédéric BONNICHON
- M. Nicolas WEINMESTER

La représentation de la **CCI de Région Auvergne** reste quand à elle inchangée à savoir :

1 délégué titulaire et 1 suppléant (délibération du 19 juin 2013) :

- Monsieur Bernard SCHOUMACHER - délégué titulaire
- Monsieur Bernard DERNE - délégué suppléant

Par voie de conséquence, le Président proclame chaque délégué installé dans ses fonctions, et déclare constitué le Conseil Métropolitain.

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
15 JAN. 2015
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE OUVERT MÉTROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 8 NOVEMBRE 2014

Séance présidée par

Date de la convocation : le 27 octobre 2014

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT À L'AGENCE D'URBANISME

Conseillers en exercice :	31
Conseillers présents :	24
Conseillers représentés :	5
Total votants :	29

DÉLIBÉRATION N°20141108_04

Rapporteur : M. Claude MALHURET

Le Conseil Métropolitain s'est réuni le 8 novembre 2014 à 11 H 00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Dominique ADENOT, Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Claude PRACROS, Hervé PRONONCE (*sorti après l'élection du 1er Vice-Président*), François RAGE, Pierre RIOL, Bertrand BARRAUD, Florence DUBESSY, Bernard FERRIERE, Christian ARVEUF, Bertrand HANOTEAU, Pierre PECOUL, Thierry ROUX, Abdelhraman MEFTAH, Claude NOWOTNY, Claude MALHURET, Jean-Sébastien LALOY, Gabriel MAQUIN, Joseph GAILLARD, Patrick MONTAGNER, Frédéric BONNICHON, Nicolas WEINMEISTER, Bernard SCHOUMACHER.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Frédéric BONNICHON,
Roger GARDES pouvoir à Olivier BIANCHI,
Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Claude MALHURET
Gilles VOLDOIRE pouvoir à François RAGE
Hervé PRONONCE pouvoir à Claude PRACROS après l'élection du 1er Vice-Président.

Étaient excusés :

Bertrand PASCIUTO, Marc REGNOUX

L'article L.121-3 du code de l'urbanisme permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui contribuent à l'aménagement et au développement des territoires de créer avec l'État des organismes de réflexion et d'études appelés « Agence d'urbanisme » constitués sous la forme associative loi 1901.

L'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole réalise, pour ses membres, des missions conduites en commun dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elle mène des études, observations, analyses, recherches et réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun de ses membres.

Par ses partenariats et ses travaux, l'Agence d'urbanisme contribue depuis plusieurs années à la construction d'une vision métropolitaine. Elle a, ainsi, conduit des actions préfigurant ou accompagnant l'émergence du syndicat mixte Clermont Vichy Auvergne.

Un programme d'activités partenarial est élaboré chaque année par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Agence. Conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 4 mars 2009 et à la décision de la cour de Justice des Communautés Européenne du 9 juin 2009, l'Agence d'urbanisme et de Développement Clermont Métropole se positionne dans un dispositif « in house » vis-à-vis de ses membres.

Compte tenu de l'intérêt de participer au programme partenarial mis en œuvre par l'Agence d'urbanisme, le syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne est adhérent de l'association.

Ainsi, le syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne dispose d'un représentant titulaire et un suppléant à l'Assemblée Générale de l'association.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité / la majorité :

- de désigner **M. Claude MALHURET**, titulaire, et **M. Bertrand BARRAUD**, suppléant, pour représenter le syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne à l'Assemblée Générale .

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

TOTAL VOTANTS :	29
NON PARTICIPATION :	
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

15 JAN. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE OUVERT MÉTROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 8 NOVEMBRE 2014

Séance présidée par M. Claude MALHURET

Date de la convocation : le 31 octobre 2014

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE OUVERT

Conseillers en exercice : 31
Conseillers présents : 25 puis 24
Conseillers représentés : 4 puis 5
Total votants : 29

DÉLIBÉRATION N°20141108_03

Rapporteur : M. Claude MALHURET

Le Conseil Métropolitain s'est réuni le 8 novembre 2014 à 11 H 00 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Dominique ADENOT, Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Claude PRACROS, Hervé PRONONCE (*sorti après l'élection du 1er Vice-Président*), François RAGE, Pierre RIOL, Bertrand BARRAUD, Florence DUBESSY, Bernard FERRIERE, Christian ARVEUF, Bertrand HANOTEAU, Pierre PECOUL, Thierry ROUX, Abdelhraman MEFTAH, Claude NOWOTNY, Claude MALHURET, Jean-Sébastien LALOY, Gabriel MAQUIN, Joseph GAILLARD, Patrick MONTAGNER, Frédéric BONNICHON, Nicolas WEINMEISTER, Bernard SCHOUMACHER.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Frédéric BONNICHON,
Roger GARDES pouvoir à Olivier BIANCHI,
Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Claude MALHURET
Gilles VOLDOIRE pouvoir à François RAGE
Hervé PRONONCE pouvoir à Claude PRACROS après l'élection du 1er Vice-Président.

Étaient excusés :

Bertrand PASCIUTO, Marc REGNOUX

Vu l'article 8 « Composition du Bureau » des statuts du syndicat : *Le Conseil métropolitain, nouvellement installé selon les modalités définies à l'article 6, élit son Bureau composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'autres membres, conformément aux dispositions des articles L.5211-10 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Vu l'article L.5211-10 du CGCT : «Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents »

Les conseillers métropolitains ont été invités à procéder à la détermination du nombre de Vice-Présidents.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer à 4 le nombre de Vice-Présidents. Cette proposition est soumise au vote :

POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

ÉLECTION DE 4 VICE-PRÉSIDENTS

Cette élection a lieu, poste par poste, au scrutin secret et selon les mêmes conditions de majorité que pour l'élection du Président : majorité absolue aux deux premiers tours et majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Le bureau de vote est composé de 2 assesseurs :

- M. Jean-Sébastien LALOY (Vichy Val d'Allier)
- M. Nicolas WEINMEISTER (Volvic Sources et Volcans)

Chaque conseiller métropolitain, à l'appel de son nom a fait constater qu'il était porteur d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni et l'a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Dominique ADENOT**

Il est demandé aux autres candidats de bien vouloir se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 1^{er} Vice-Président du syndicat.

Résultat du scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Blancs :	3
Nuls :	0
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Nombre de voix obtenues	M. ADENOT : 26

M. ADENOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé : 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte Ouvert « Métropole Clermont Vichy Auvergne ».

ÉLECTION DU 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Thierry ROUX**

Il est demandé aux autres candidats de bien vouloir se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 2^{ème} Vice- Président du syndicat.

Résultat du scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Blancs :	1
Nuls :	0
Suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15
Nombre de voix obtenues	M. ROUX : 28

M. ROUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte Ouvert « Métropole Clermont Vichy Auvergne ».

ÉLECTION DU 3^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Bertrand BARRAUD**

Il est demandé aux autres candidats de bien vouloir se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 3^{ème} Vice- Président du syndicat.

Résultat du scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Blancs :	1
Nuls :	0
Suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15
Nombre de voix obtenues	M. BARRAUD : 28

M. BARRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
3^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte Ouvert « Métropole Clermont Vichy Auvergne ».

ÉLECTION DU 4^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Claude NOWOTNY**

Il est demandé aux autres candidats de bien vouloir se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 4^{ème} Vice-Président du syndicat.

Résultat du scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Blancs :	1
Nuls :	0
Suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15
Nombre de voix obtenues	M. NOWOTNY : 28

M. NOWOTNY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
4^{ème} Vice-Président(e) du Syndicat Mixte Ouvert « Métropole Clermont Vichy Auvergne ».

ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du Président,
- d'un ou plusieurs Vice-Présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

Le Président propose de désigner un membre du Bureau supplémentaire par EPCI non représenté par un Vice-Président ou le Président

Élection du représentant de la communauté de communes Volvic-Sources et Volcans

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Frédéric BONNICHON	29

Élection du représentant de la communauté de communes Mur-ès-Allier

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Gilles VOLDOIRE	29

Élection du représentant de la communauté de communes Limagne d'Ennezat

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Christian ARVEUF	29